

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de L'Avenir, tenue le **18 avril 2011**, à 19 h 30, à la salle de conférence de la Fabrique de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

	Siège No 4	François Vallières	
	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant	
Siège No 3	Karine Fleury	Siège No 6	Alain Bahl

Les conseillers Pierre Lavallée et Louis Bissonnette sont absents.
Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

R 2011-04-128

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 18 avril 2011

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour

Administration

- 3 Projet de la rivière - Approbation portion de lot donné à la municipalité
- 4 Projet de la rivière - Approbation du rapport de l'ingénieur pour conformité de la rue
- 5 **Période à l'assistance**

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

- 6 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

R 2011-04-129

3. PROJET DE LA RIVIÈRE – APPROBATION PORTION LOT DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil le 7 mars 2011 la résolution R 2011-03-084 concernant l'approbation des plans de l'avant-projet de la rue projeté raccordé au Rang 1 en deux phases avec une virée a été adoptée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le propriétaire doit céder à la municipalité une superficie de terrain n'excédent pas 10 % du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du Conseil, convient pour l'établissement de parcs ou de terrains de jeux;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Guy Bisailon et Madame Marguerite Bisailon offrent à la municipalité une partie du lot 6 du Canton de Durham en vue d'en faire un parc municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver l'offre de Monsieur et Madame Bisailon qui consiste à céder une partie du lot 6 du Canton de Durham, ayant une superficie approximative de 224 mètres carrés, en vue d'en faire un parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PROJET DE LA RIVIÈRE - APPROBATION DU RAPPORT DE L'INGÉNIEUR POUR CONFORMITÉ DE LA RUE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2011-04-130

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **19 heures 40 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 mai 2011.